

● Mesures de compensation écologique : Choix, objectifs et liste des mesures

26 mai 2021

Les mesures de compensation d'un projet sont principalement développées en regard des thématiques et des impacts dudit projet, mais aussi des déficits en milieux naturels et des potentialités sur le plan régional.

Choix des mesures : Restaurer et favoriser la biodiversité

Renaturation

Les places de chantier ont été ou seront renaturées avec un bonus nature (restauration de l'état initial et aménagements complémentaires). L'effort principal de compensation a cependant été porté en plaine où le déficit de milieux naturels et d'axes de liaison est beaucoup plus grand.

Compensation : axes de liaison et réservoirs

En basse altitude, les milieux naturels sont les plus menacés d'isolement, de réduction de surface ou de disparition. En plaine, l'axe principal retenu est le Trient, jusqu'à son embouchure dans le Rhône et même encore le long de ce dernier, jusqu'à Dorénaz. Les abords du canal de la Bienvenue, de la Lantze et de la Salanfe, également des axes de déplacement de la faune de tous poil, ailes ou écailles (mammifères, oiseaux et insectes, poissons), qui relie le pied du versant au Rhône, ont aussi été retenus. Des aménagements relais (lac des Sables à Martigny) constituent un réservoir d'espèces à partir desquels la faune peut « essaimer » et recoloniser les sites dégradés. Plus en amont, le canal des Frasses, un autre axe de liaison important, a aussi été réaménagé en partenariat avec la Commune de Saxon.

Localisation

Les mesures de Nant de Drance sont en majeure partie projetées dans les zones de protection de la nature et du paysage homologuées dans la planification communale, cantonale et fédérale.

Objectifs des mesures

1. Favoriser les milieux

Milieux humides

- Cours d'eau : élargissement du lit mineur

Le fond du cours d'eau est élargi. Cet aménagement est favorable à la végétation aquatique et à l'installation d'une ceinture de roseaux ou de hautes herbes. La vitesse de l'eau diminue et les poissons peu exigeants en oxygène y trouvent abri et nourriture.

- Cours d'eau : création d'un lit majeur

Les berges sont retaillées jusqu'en dessus du niveau moyen de l'eau. La banquette, inondée en période de hautes eaux, permet à la végétation de marais de croître. La vitesse de l'eau n'est pas diminuée et permet à la truite, exigeante en oxygène, de s'y maintenir.

- Cours d'eau : grand élargissement (Trient, Rhône)

Le lit mineur et le lit majeur sont élargis. En présence de charriage, des bancs de sable et de graviers se forment, alternant d'une rive à l'autre. La profondeur du cours d'eau et la vitesse de l'eau varient (fosses ou lit de gravier), conditions favorables à la truite qui peut s'y reproduire.

- Gouilles temporaires

Dépressions peu profondes, s'asséchant périodiquement, elles sont idéales pour les espèces pionnières comme le sonneur à ventre jaune tout en maintenant à distance la grenouille rieuse.

- Etang en relation avec la nappe

Dépressions se poursuivant dans la nappe. Un plan d'eau permanent peut y être associé. Ces aménagements sont nécessaires à certains insectes aquatiques et autres animaux ou plantes dont le développement se prolonge sur plus d'une année.

- Hautes herbes de marais

L'entretien doit être effectué par le biais de la fauche ou de la pâture pour prévenir l'embroussaillage et l'enforestement.

- Forêt humide

Les forêts d'aulne noir dépendent d'eaux de surface ou de la nappe. La restauration d'une alimentation leur permet de survivre.

Milieus secs

- Prairies et pâturages (milieux agricoles)

Des prairies et pâturages secs richement fleuris ont été rouverts et redonnés à l'exploitant sur la Commune de Salvan.

2. Lutter contre la flore et la faune invasives

Les organismes envahissants déstabilisent l'écosystème. Or la naturalité des axes et des réservoirs doit être garantie. La lutte contre la flore invasive est ainsi menée contre les nombreuses espèces échappées des jardins : renouée du Japon et berce du Caucase le long du Trient, séneçon du Cap sur Martigny et Dorénaz, buddléia partout.

Le carassin (poisson rouge) est déjà présent dans les canaux de Saxon. Cette espèce et la tortue de Floride, entre autres, ne doivent en aucun cas être relâchées dans l'environnement où elles font de gros dégâts pour la faune indigène.

3. Améliorer le paysage

L'amélioration du paysage, coïncidant avec la protection des oiseaux, a consisté à compléter l'enfouissement d'une ligne électrique aérienne de 10 kV entre Salanfe et Vernayaz, via le vallon de Van, supprimant le risque de mortalité par collision pour les rapaces, notamment.

4. Observation et promenade

Les biotopes aménagés doivent conserver leur tranquillité et ne pas être piétinés. Cependant, dans la plupart des cas, un chemin ou un accès permettent de s'approcher et d'observer ces belles surfaces et leurs habitants ailés ou non.

Les quinze mesures de compensation

N°	Mesure	Description	Avancement
1	Réaménagement de la place d'installation de Bierle (commune de Trient)	Revitalisation et extension d'un ancien bras du Trient	En attente d'autorisation
2	Réaménagement du dépôt du Châtelard (commune de Finhaut)	Intégration nature et paysage du dépôt de matériaux d'excavation de la galerie	En attente d'autorisation
3	Réaménagement de la place d'installation à Vieux Emosson (commune de Finhaut)	Intégration nature et paysage des remblais anciens et récents	Mesure réalisée
4	Evacuation des seuils sur le Trient à Vernayaz (commune de Vernayaz)	Suppression de seuils limitant la remontée de la truite	Etude en cours
5	Réaménagement de la carrière de la Gueulaz (commune de Finhaut)	Intégration nature et paysage des exploitations anciennes et récentes	Mesure réalisée
6	Réaménagement du lac des Sables (commune de Martigny)	Réaménagement nature des rives du lac, des boisements et extensification des cultures	Etude en cours
7	Réaménagement Vernayaz – Miéville (commune de Vernayaz)	Revitalisation de la forêt d'aulnes noirs, créations de milieux humides et élargissement de la Lantze	Mesure partiellement réalisée
8	Rochers du Soir (commune de Salvan)	Restauration de milieux humides au creux des roches polies et réouvertures des prés secs pour l'agriculture	En attente d'autorisation
9	Réaménagement du Trient à Vernayaz (commune de Vernayaz)	Grand élargissement du Trient pour les milieux alluviaux et la truite. Revitalisation de la forêt et extensification des prés	En attente d'autorisation
10	Réaménagement Bienvenue (commune de Martigny)	Création de gouilles, notamment pour le crapaud sonneur et transformation de la peupleraie cultivée en aulnaie noire	Mesure réalisée

N°	Mesure	Description	Avancement
12	Aménagement du secteur en aval de l'autoroute : embouchure du Trient-Clos du Rhône (commune de Vernayaz)	Participation au grand élargissement du Rhône (3 ^e correction) et moteur pour sa réalisation avancée par rapport à la planification initiale du PA-R3	Etude en cours
13	Aménagement des canaux (commune de Saxon)	Réaménagement nature des canaux des Frasses et du Saxonnet	Mesure réalisée
14	Gestion des invasives le long de l'Eau Noire et du Trient entre Finhaut et Vernayaz	Lutte contre les invasives, sur toute la durée de la concession. Arrachage	En cours
15	Création d'une zone humide de pied du coteau sous Alesse (commune de Dorénaz)	Revitalisation nature d'un ancien bras du Rhône par la création de biotopes en relation avec la nappe et avec le torrent d'Alesse	Mesure réalisée
16	Démontage de 4.5 km de ligne 10 kV entre Salvan et Miéville	Mise sous terre de la ligne et évacuation intégrale de tous les éléments. Mesure paysagère et en faveur des oiseaux	Mesure réalisée